



Lasne Nature

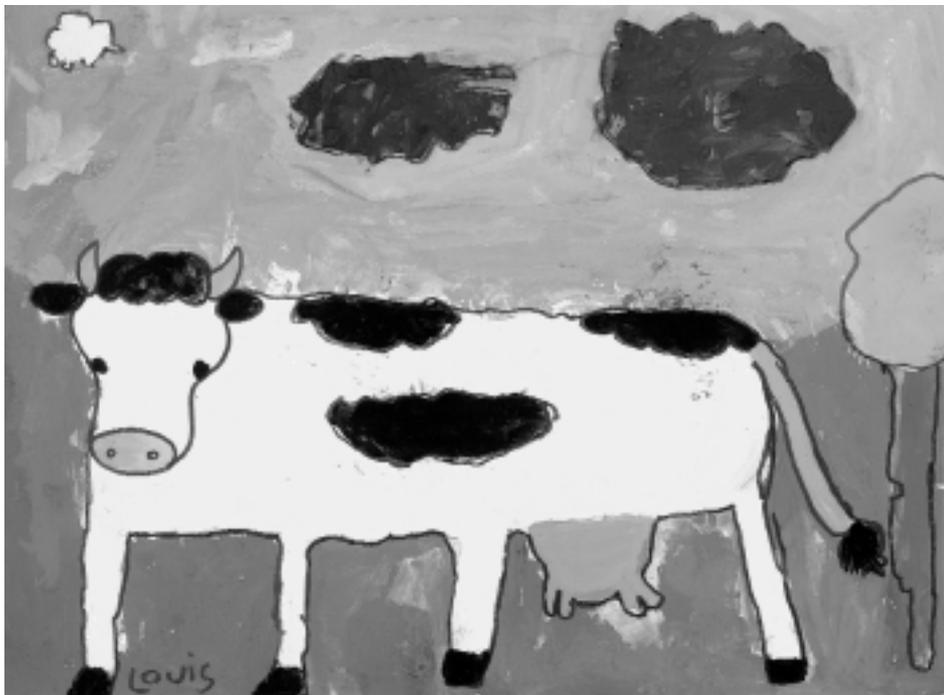
Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
www.lasne-nature.be

Les écoles de Lasne et l'agriculture

C'est avec joie que nous avons enregistré la participation de plus de 40 classes de notre commune au projet d'exposition dont le thème est "Fermes et champs de nos villages". Ce sont 10 entités scolaires, soit plus de 800 enfants, qui sont ainsi impliqués dans cette aventure.

C'est accompagnés de leurs enseignants, qu'ils vont aborder ce vaste sujet, afin de présenter leurs réalisations au public, les 2 et 3 février 2002 au Centre sportif et culturel de Maransart.



Chaque classe traite le sujet à sa façon. Les uns visitent des fermes, des cultures, des élevages, une sucrerie. Les autres compulsent de la documentation, des livres, des cassettes vidéo, effectuent des recherches sur internet, puis tous préparent «quelque chose» à nous montrer.

Que pourrions-nous voir pendant ce week-end d'exposition ?

Les différentes réalisations des enfants, bien sûr, à savoir, des dessins, des maquettes, des montages vidéo, des fabrications artisanales, mais aussi, des tracteurs, des animaux de la ferme, des animations (livres, contes, ...) La liste des activités n'est pas encore définitive, mais d'ores et déjà, nous vous invitons à réserver quelques heures pour visiter cette exposition.

Ce week-end sera organisé par Lasne Nature avec le concours des 800 enfants et de leurs enseignants, le soutien du Ministère wallon de l'Agriculture, le Collège des Bourgmestre et Échevins de Lasne et quelques Sociétés privées.

Cette aventure qui permettra aux enseignants, aux parents, et au public de rencontrer le monde agricole vu par les enfants, est une occasion unique d'échanger des idées, des points de vue, et de mieux se connaître.

Samedi 2 et dimanche 3 février 2002 de 11 à 17 h.
Centre sportif et culturel de Maransart, 11, rue de Colinet
FERMES ET CHAMPS DE NOS VILLAGES
grande exposition réalisée par les élèves des écoles de Lasne

QUAND ET COMMENT LASNE NATURE INTERVIENT-ELLE EN MATIÈRE DE PERMIS D'URBANISME OU DE PERMIS DE LOTIR ?

Il arrive que des Lasnois, indignés de voir progresser un vilain chantier dans leur quartier, s'écrient : «Comment Lasne Nature a-t-elle laissé passer cela ?»

Dans l'article que voici, nous nous proposons de leur expliquer comment il se fait que Lasne Nature "laisse passer des projets". Ils y verront aussi que notre asbl n'est pas toute-puissante mais que tout de même elle arrive très souvent à se faire entendre par les autorités qui instruisent les demandes de permis.

Les fondements de nos interventions

Les autorités auxquelles nous avons affaire sont : dans tous les cas, la Commune (assistée par la CCAT)(*), dans de rares cas les services du fonctionnaire délégué de la Région (siégeant à Wavre), parfois, en cas de recours, le Ministère wallon de l'Aménagement du Territoire (qui se prononce après intervention de la Commission d'Avis) et finalement, de temps en temps, le Conseil d'État (à qui le cas échéant nous nous adressons pour obtenir l'annulation d'actes émanant des autorités précédentes).

Ce qui fonde, en droit, nos interventions auprès de ces autorités, c'est avant tout l'article 2 de nos statuts. On y lit notamment que «l'Association a pour objet, entendu au sens le plus large, la défense et la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de la vie, tout particulièrement à Lasne et dans ses environs immédiats».

Voilà qui explique par exemple pourquoi lorsque, dans les bureaux de la Commune, nous consultons un dossier de demande de permis (comme d'ailleurs tout citoyen peut le faire), un certain décret représente pour nous une sorte de Bible : c'est le décret de 1985



QUAND ET COMMENT LASNE NATURE INTERVIENT-ELLE EN MATIÈRE DE PERMIS D'URBANISME OU DE PERMIS DE LOTIR ?

(suite de la première page)

qui organise l'évaluation des incidences des projets sur l'environnement en Wallonie. S'il nous apparaît que l'une ou l'autre des dispositions du décret est violée par le projet, notre asbl introduit auprès de l'autorité compétentes une note d'observations.

De plus, en cas d'urgence, il nous arrive de recourir au juge des référés : une loi de 1993 confère, en effet, aux associations du genre de la nôtre un droit d'action en cas de menace grave de violation des lois, décrets, ordonnances, règlements ou arrêtés régissant la protection de l'environnement.

Les violations les plus courantes

En vertu du décret de 1985, une "notice d'évaluation préalable des incidences sur l'environnement" accompagne obligatoirement toute demande. Il s'agit d'un questionnaire que le demandeur (ou son architecte) complète. Très souvent, trop souvent, des demandeurs minimisent les nuisances que le projet peut causer, quand ils ne les taisent pas, purement et simplement, en répondant «néant» ou par un trait aux questions gênantes.

Ainsi, une question à laquelle il n'est souvent pas répondu concerne la «Justification du choix et de l'efficacité attendue de mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures (...)». Suit, dans le questionnaire, une liste de domaines, allant des caractéristiques de l'habitat local au régime des eaux, en passant par le bruit, la faune, la flore, etc.. Si tous les demandeurs voulaient répondre comme il faut à ces questions-là, nous n'aurions plus grand-chose à faire !

Autre négligence courante. La notice prescrit au demandeur de joindre au dossier un dessin du «périmètre approximatif à l'intérieur duquel le projet réalisé sera perçu par un observateur ordinaire». Le plus souvent, il y a un dessin de périmètre mais le plus souvent aussi, il consiste en un rond d'un rayon de 50 mètres (à l'échelle) autour du site du bâtiment projeté. Nos délégués vont alors sur le terrain déterminer le périmètre qui aurait dû être pris en considération; en alertant l'autorité, normalement sensible à la mise en évidence d'effets négatifs du projet sur l'environnement, cette démarche nous a permis de sauver in extremis quelques-uns des trop rares paysages qui à Lasne restent visibles par les passants.

Encore faut-il que Lasne Nature soit alertée !

Les affichages d'enquêtes publiques donnent lieu de notre part à la consultation des dossiers de demande et dans certains cas à une visite sur le terrain. Dans certains cas seulement, car en principe, lorsque, au vu du dossier, le risque de nuisances possibles ne concerne que des voisins immédiats du site en cause Lasne Nature n'intervient pas : notre association parle au nom de l'intérêt général dans la mesure où les nuisances y portent atteinte; les voisins directs qui redoutent certains troubles de voisinage du fait du projet ont, en cas de réclamation, plus de chances que nous d'être entendus des Administrations et des Tribunaux.

Quand l'instruction des demandes par les Administrations se fait sans enquête publique (**), les permis se délivrent ou se refusent sans que notre association puisse intervenir, sinon, parfois, à poste-

riori, devant un tribunal ou le Conseil d'État, une fois le permis délivré, et quand des voisins nous alertent. Bien entendu il ne suffit pas de nous alerter pour que nous agissions : il faut, pour agir, disposer d'arguments solides (***). Dans la négative, Lasne Nature "laisse passer le projet". Que faire d'autre ?

Fernand DEBREYNE
Cellule Urbanisme
et Aménagement du Territoire

(*) CCAT. Commission Consultative d'Aménagement du Territoire, organe officiel à la disposition du pouvoir local.

(**) Le CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine) précise les cas où l'enquête publique est obligatoire. Ce sont les seuls cas où le dossier de demande peut être consulté avant que l'autorité décide d'accorder ou de refuser le permis.

(***) Il faut aussi, notamment, de quoi payer les honoraires d'avocats et les frais de justice, ce à quoi une partie des cotisations de nos membres est affectée. Pour le reste, faut-il le rappeler, le travail de la cellule Urbanisme est fait, comme toujours, par des membres de Lasne Nature à titre totalement bénévole.

QU'EST-CE-QUE INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE ?

Notre asbl est membre, depuis de nombreuses années, de cette fédération, mais peu de nos lecteurs la connaissent vraiment.

Créée en 1974, elle regroupait au départ une dizaine d'associations de défense de l'environnement alors qu'aujourd'hui elles sont plus de 130, actives dans les domaines les plus divers : conservation de la nature, aménagement du territoire, pollutions industrielles, agriculture, transports, patrimoine, éducation...

Cette grande diversité est tout à la fois l'expression de la richesse de la vie associative et de la problématique environnementale elle-même. Elle est aussi l'expression de l'ampleur des défis à relever et de la nécessité de l'aborder d'une manière globale.

Le développement durable est le fil conducteur qui oriente ses actions et ses réflexions. C'est une dimension incontournable de toutes les politiques sectorielles.

Inter-Environnement Wallonie est un lieu de dialogue entre ses associations membres. Elle a pour fonction de promouvoir auprès des instances régionales et fédérales ses objectifs d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement dans l'esprit de défense du bien commun et de l'intérêt général. La fédération est profondément attachee à sa structure pluraliste, à son indépendance à l'égard des partis politiques, des pouvoirs publics et des grands acteurs sociaux.

Elle exerce une vigilance de tous les instants pour protéger l'environnement et la qualité de la vie par :

- un échange permanent d'informations entre associations,
- une présence sur le terrain avec les associations,
- des recours au Conseil d'État ou de la Justice,
- la participation au sein des Commissions officielles,
- des réactions critiques aux éléments d'actualité.

Avec les associations, la fédération prépare des prises de positions sur les thèmes sensibles et participe à l'élaboration des propositions légales, documents qui servent de base aux interpellations adressées aux pouvoirs publics et à ses actions sur le terrain. Porter sur la place publique de nouveaux thèmes de réflexion et d'action, susciter de nouvelles pratiques, sont des préoccupations constantes de la fédération.

La direction d'Inter-Environnement Wallonie est entourée d'une série d'experts dans tous les domaines environnementaux. Elle publie plusieurs bulletins et dossiers, participe au secrétariat du Réseau Eco-consommation, etc.



LE CONTRÔLE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, C'EST DU SÉRIEUX

Le but de cet article est d'éclairer l'opinion de certains de nos lecteurs sur les doutes qu'ils éprouvent quant à la fiabilité de la filière des produits dits « biologiques » vendus en Belgique.

Afin de garantir dans notre pays une réelle agriculture biologique, il était non seulement indispensable de créer une nouvelle société capable de doter ce secteur d'une structure efficace, indépendante, impartiale et de surcroît, reconnue par l'État Belge, mais aussi de pouvoir se reposer sur une équipe de personnes expérimentées qui pourraient apprécier sur le terrain et dans les ateliers, si les modes de production et de transformation étaient bien respectés.

Ce contrôle spécifique, pour avoir un impact fiable, devait pouvoir appréhender toute la filière, du cultivateur jusqu'au détaillant, en passant par les transformateurs et les grossistes.

Pour donner suite à cette demande, deux organismes indépendants furent officiellement reconnus par le Ministère de l'Agriculture comme organismes de contrôle et de certification : ÉCOCERT Belgique pour la partie francophone (1) du pays et BLIK pour la partie néerlandophone.



PRÉSENTATION D'ÉCOCERT BELGIQUE

Au départ, durant les années 70, cette société est née d'un groupe de jeunes pionniers, volontiers considérés comme utopistes à cette époque ! Composé d'ingénieurs et d'agronomes, ils étaient intimement convaincus de la nécessité de protéger le sol et son exploitation et décidés à s'insurger contre l'usage abusif et inquiétant des composants chimiques utilisés dans l'agriculture conventionnelle.

Cette réflexion sur le terrain a donné naissance à ÉCOCERT BELGIQUE sprl, fondée en octobre 1991, qui est devenue au fil du temps en partenariat avec de nombreux autres pays, l'un des principaux acteurs pour la certification en matière d'aliments biologiques.

Elle oeuvre dans le monde avec plus de 20.000 agriculteurs et 2000 entreprises de l'agro-alimentaire.

En effet, les échanges internationaux étant de plus en plus importants le contrôle ne peut plus se concevoir uniquement de façon locale. Au-delà de sa mission de contrôle et de certification, son rôle consiste à diffuser et à actualiser les connaissances et outils qui permettront aux producteurs d'offrir aux consommateurs des produits sains et sans risques pour l'homme comme pour la nature.

LA TÊTE DANS LES RÉGLEMENTATIONS, LES PIEDS SUR LE TERRAIN

ÉCOCERT est actuellement formée d'un réseau d'ingénieurs et d'experts dans les techniques agronomiques et agro-alimentaires, qui manient quotidiennement les référentiels de l'Agriculture Biologique : règlements et normes européennes de certification, cahiers de charges nationaux.

Ils se tiennent en même temps au courant, jour après jour, de toute modification éventuelle à ces règlements. Opérationnels dans une cinquantaine de pays hors CEE, ils accompagnent le développement de projets internationaux, afin d'assurer la conformité "biologique" de tous les approvisionnements.

VÉRIFIER TOUT DE A à Z

Lorsque les inspecteurs se rendent sur le terrain, ils vérifient avec une liste de plus de 450 critères que tout produit alimentaire biologique soit mis sur le marché, en conformité avec les normes nationales et communautaires en cette matière.

Qu'il s'agisse d'une boulangerie de village ou d'une chaîne de distribution internationale, d'un jeune agriculteur ou d'une exploitation agricole de grande envergure, **les responsables visitent chacun de leurs clients plusieurs fois par an, sur rendez-vous ou à l'improviste, en veillant à assurer la même attention rigoureuse à l'octroi de la certification.**

Visitant un domaine agricole, ils examineront les différentes parcelles en culture, la fertilisation, les interventions phytosanitaires, l'historique, l'alimentation et les soins apportés aux animaux, les locaux d'élevage et les aires de stockage.

Par contre, dans une entreprise, ce seront l'ensemble des installations, les processus de transformation, l'origine des matières premières, la conformité de

l'étiquetage, les factures de fournisseurs et les flux de produits. Des échantillons peuvent être prélevés pour être analysés de manière anonyme en laboratoire. Les conclusions seront rassemblées dans un rapport adressé au comité de certification. C'est lui qui, en toute impartialité, statue en accordant à l'opérateur une licence et au produit un certificat.

Indépendant d'ÉCOCERT dans ses décisions, le comité consultatif est composé de professionnels et de consommateurs. Tous ses membres sont tenus à une obligation de réserve et à un respect de confidentialité.

Des demandes d'amélioration accompagnent les sanctions éventuelles et peuvent permettre à l'opérateur de progresser et de se mettre en conformité.

En assumant les certifications, en authentifiant les produits, un climat de confiance et de crédibilité s'installe, nécessaire au développement de la filière biologique.

LES GARANTIES.

L'indépendance : tout en étant agréée par les pouvoirs publics, ÉCOCERT Belgium reste tout à fait indépendante et autonome. Elle veille à l'application des



Journées wallonnes

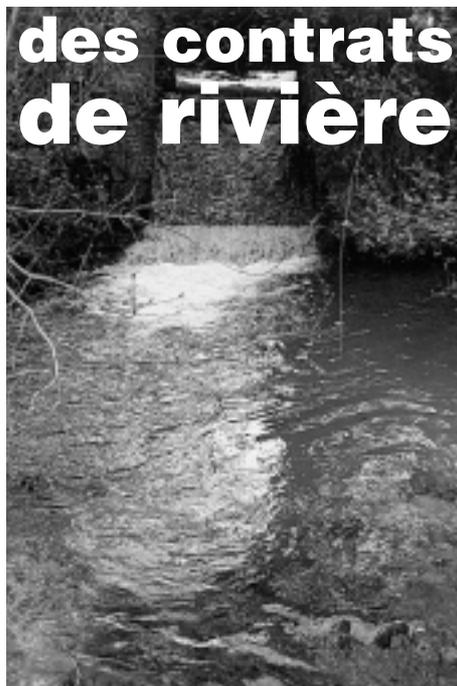
Le 23 septembre, le contrat Dyle et ses affluents, organisait une journée d'information au cours de laquelle étaient organisés deux circuits (en car) de découverte de réalisations exemplaires du contrat et deux circuits (à vélo) à la rencontre du patrimoine naturel et paysager des vallées du bassin de la Dyle.

Le midi nous étions conviés à un buffet de produits du terroir.

J'ai participé ensuite avec une trentaine de personnes au circuit nous conduisant, en car, dans notre commune en passant d'abord par la Station provinciale d'analyses agricoles chargée par le contrat de rivières de l'analyse de l'eau. Les premiers prélèvements ont eu lieu en 1996, sur une trentaine de points. Sur le terrain ont été relevées les mesures d'oxygène dissout et du PH., reprises sous la dénomination I.P.O. (indice de pollution organique). Le PH varie entre 7,2 et 7,5 pour toutes les mesures qui pour le bassin sont de qualité moyenne.

Nous sommes revenus par le sentier didactique du "pont cassé" (Argentine) où nous avons pu observer de nombreuses variétés de plantes.

Puis, ce fut l'arrêt à la réserve naturelle du domaine Nysdam (Solvay). Madame Percsy responsable RNOB pour le Brabant wallon nous annonça que 15 ha de zones humides de cette propriété sont gérés par les RNOB et que des visites guidées y seraient organisées dans les mois à venir. Nous pénétrâmes ensuite à Chapelle-Saint-Lambert, au Ry des Henchaux, ruisseau de 3e catégorie géré par la Commune de Lasne. Messieurs Thomas,



échevin de l'environnement, Zanasi, président de la CCAT et Hautfenne, responsable des ouvriers étaient présents.

Deux écocantonniers de l'asbl Écoservice nous ont montré les travaux réalisés à la demande de la Commune : dégageage du RY enfoui sous des remblais de constructions, d'où envahissement du talus. Ils devront ensuite stabiliser le talus.

Il faut regretter le manque de prévoyance lors des constructions au niveau du talus.

Les terrasses de ces maisons bougent déjà alors que les bâtiments ont moins de 2 ans !

L'arrêt suivant eut lieu à Ways ou la station d'épuration de 10.000 E.H. (équiva-

lent habitants) traite les eaux de Genappe. Nous vîmes également à Genappe l'établissement d'une parcelle agri-environnementale en bordure de la Dyle.

La Région wallonne encourage les bandes de prairies extensives (tournières) d'une largeur comprise entre 8 et 20 m et d'une longueur minimale de 200 m.

Composition : 25% Dactile, 20% de Ray-grass anglais, 25 % de Fléole des prés, 15% de Luzerne, 5% de Trèfle blanc et 10% de Trèfle.

Le but d'une tournière est de créer une zone tampon entre la rivière et la culture pour limiter les nitrates et autres produits chimiques dans la rivière.

Les agriculteurs intéressés par ces tournières peuvent s'adresser à la Direction provinciale de l'Agriculture, Traverse, 6, 1348 Louvain-la-Neuve. Tél.: 010/450681.

Alain CHARLIER
Cellule Eaux, Pollutions et Contrat de Rivière.

2, rue de Fichermont
Tél.: 02/633 41 93
email : alaincharlier@ibelgique.com

Aidez-nous à observer la qualité des eaux.
Si vous habitez le long de la Lasne, c.à.d.: à Plancenoit, près de l'Abbaye d'Aywiers, à Couture-St-Germain, au centre de Lasne, près de Renipont ou le long du Smohain, à La Marache, à son passage sous la route d'Ohain ou au moment où il va se jeter dans la Lasne, signalez-moi les anomalies ou pollutions que vous auriez observées.
Merci de votre collaboration.

LE CONTRÔLE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, C'EST DU SÉRIEUX (suite de la page 3)

normes réglementaires. En cas de non-respect, tout produit non conforme se voit retirer la référence à l'Agriculture Biologique.

L'éthique : la société est animée par des personnes engagées, soucieuses avant tout de l'amélioration du cadre de vie et d'un meilleur respect de l'environnement.

Le partenariat : actif et avisé avec les professionnels, désire

- privilégier le dialogue et la rencontre sur le terrain,
- créer des relations de confiance au sein des différentes filières,
- accompagner les producteurs et les

- consommateurs dans leur conversion,
- expliciter les exigences légales requises pour l'Agriculture Biologique.
- les tenir régulièrement à jour de toute évolution, par des bulletins d'information.

LES LABELS NATIONAUX

En plus de la certification ÉCOCERT, les produits biologiques peuvent porter un label supplémentaire garant des normes de production biologique.

Il s'agit principalement en Belgique, de BIOGARANTIE et NATURE ET PROGRES.

ERIK SEVERIN

(1) (Moniteur Belge du 19.09.92 et accrédité depuis fin 1998 par le Ministère des Affaires Économiques).

Pour toute information :
ÉCOCERT Belgium
Bureau d'exploitation :
1, chemin de la Haute Baudecet
1457 WALHAIN. TÉL. : 081/60 03 77
FAX : 081/60 03 13.

Siège social et administratif :
avenue de l'Escrime, 85
1150 BRUXELLES. TÉL. : 02/779 47 21
FAX: 02/779 47 22.

e-mail ÉCOCERT Belgium :
info@ecocert.be



L'assemblée générale de



Lasne Nature du 25 octobre

De nombreux membres effectifs étaient présents et nous y avons accueilli plusieurs des membres effectifs nouvellement appelés à ce poste.

Survolons les points forts évoqués dans le rapport d'activités présenté par le Conseil d'administration, sorte de bilan de l'exercice écoulé.

Si le nombre de nos membres s'est «tassé», c'est essentiellement dû au fait que nous avons négligé de rappeler systématiquement à un certain nombre d'entre eux qu'ils étaient en retard de paiement. Ce sera chose faite sous peu et nous demandons à chacun de se mettre en règle, les cotisations étant la ressource essentielle de notre asbl. Elles sont

indispensables pour assurer la parution régulière de ce bulletin, moyen de contact idéal avec tous les habitants de notre village.

Il a ensuite été évoqué le travail de nos diverses cellules et la réactivation ou la création de plusieurs d'entre elles. Qu'il nous suffise ici de rappeler celles des CHEMINS ET SENTIERS, qui a poursuivi leur balisage, de L'URBANISME, de la RÉSERVE DU RU MILHOUX, ÉCOLES ET NATURE, de la MOBILITÉ, des BATRACIENS, EAU ET CONTRAT DE RIVIÈRE, de la PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS, etc.

Nous n'avons pas oublié de rendre hommage à ceux qui rédigent et corrigent ce bulletin, le distribuent, à ceux qui colorient nos cartes des chemins et sentiers, ont participé ou vont participer aux travaux de la CCAT.

Ce rapport fut l'occasion d'évoquer nos diverses activités : promenades, visites, conférences, édition et diffusion de notre livre «12 Promenades à Lasne», cartes des chemins et sentiers accompagnées d'un index, cartes postales. Des échanges de vues se sont alors déroulés sur plusieurs de ces sujets avant et après avoir entendu le rapport financier de l'exercice.

Furent ensuite évoqués les projets d'avenir : la reprise de la lutte contre le projet de constructions au centre de Couture-St-Germain, l'organisation d'une grande exposition d'œuvres des enfants de plusieurs écoles de Lasne sur le thème «Fermes et champs de Lasne», la remise en route de l'action de sauvetage des batraciens, visite des élèves à la Réserve du Ru Milhous, le sauvetage de nos paysages et bien d'autres sujets.

Notre conseil d'administration ayant été

élu en octobre 2000 pour une durée minimum de deux ans, aucune élection ne vint clôturer ces débats.

Le «verre de l'amitié» fut ensuite l'occasion d'un échange d'impressions et d'idées entre tous ceux qui ont à cœur de développer l'influence de notre association au sein de notre village.

COTISATIONS

Depuis 1993 nous avons maintenu notre cotisation minimum à 300 BEF. Or, que fait-on encore aujourd'hui avec 300 F ?

La cotisation minimum est fixée à 10 Euros à partir du 1er janvier 2002. Elle couvre toujours une période de 12 mois, quelle que soit la date du versement.

Versements au compte 001 2326233 55 de Lasne Nature.

PENSEZ À DONNER À VOTRE BANQUE UN ORDRE DE PAIEMENT PERMANENT.

ÉDITIONS

Carte des chemins et sentiers en noir et blanc: 4 Euro 96 (expédiée par la poste : 6 Eur 20).

Carte des chemins et sentiers colorisée à la main: 9 Euro 92 (expédiée par la poste : 11 Eur 16).

Un index des rues, chemins, sentiers, églises, chapelles, fermes, etc. est joint gratuitement à ces cartes.

Cartes postales

la pièce : 0 Eur 62, par 5 cartes: 2 Eur 48.
Frais d'expédition: jusqu'à 3: 0 Eur 42,
de 4 à 9 cartes: 0 Eur 79,
par 10 cartes et au-delà: 0 Eur 89.

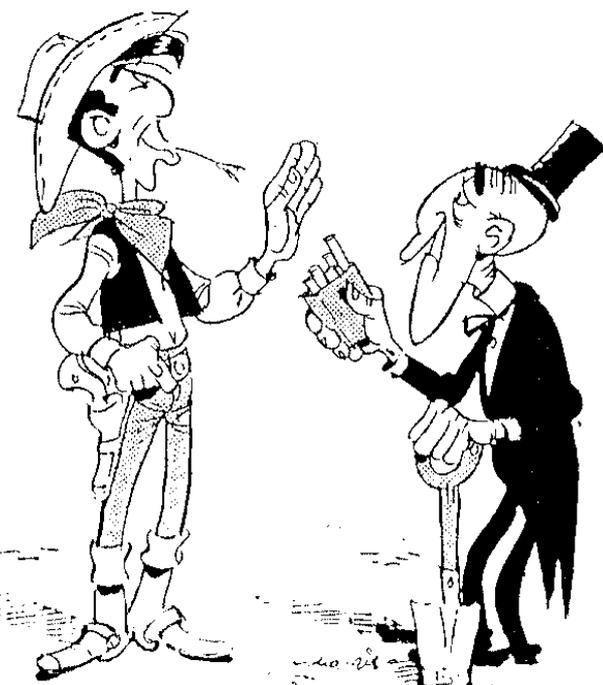
Cartes de vœux

Vues de Lasne en couleurs collées sur double carton avec formule de vœux manuscrite + enveloppe
la pièce: 0 Eur 87.
Frais d'expédition jusqu'à 3: 0 Eur 79,
de 4 à 6 cartes: 0 Eur 89,
par 7 cartes et au-delà: 1 Eur 24.
Sommes à verser au compte :
001 2326233 55 de Lasne Nature 1380 LASNE.

Notre topoguide

12 PROMENADES À LASNE

4 Eur 96, expédié par la poste: 6 Eur 20
à verser au compte 001 2693758 47 de Lasne Nature (livres) 1380 LASNE.



Le dessinateur Morris Disparu récemment avait en 1988 été distingué par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la valeur d'exemple de l'abandon de la cigarette par son héros Lucky Lucke.

(Avec l'autorisation de la SA Lucky Lucke Licensing 2001)



LES OISEAUX DU DELTA DU DANUBE

Pour la troisième fois, nous avons fait appel à l'excellent photographe de nature Damien HUBAUT qui nous avait présenté, il y a quelques années, ses reportages sur le Martin pêcheur, les rapaces nocturnes, les Grues cendrées et les oiseaux de nos jardins.

Il est venu nous montrer cette fois les diapositives qu'il a prises ces dernières années dans ce paradis des oiseaux qu'est le célèbre delta.

Sa conférence ne fut pas un exposé aride destiné aux seuls ornithologues, mais il prit soin de situer les lieux et l'environnement extraordinairement bien préservés de cette belle région de Roumanie baignée par les différentes branches du delta, ainsi que la vie de ses habitants, et leur hospitalité.

Sous le charme de ces belles photos, de ces paysages, on se prenait à rêver - sans passéisme- d'une époque où l'homme ne disposait certes pas de voitures, de machines à laver la vaisselle et de télévision, mais vivait en harmonie avec une nature encore préservée et respectée.

C'est un nombre incalculable d'oiseaux que Damien Hubaut nous a fait découvrir au fil des eaux. Des oiseaux dont le delta est l'habitat ou une étape vers de plus lointains horizons, et c'est sans doute le plus emblématique d'entre eux, le majestueux Pélican, dont nous garderons le plus beau souvenir.

NOUVELLE MIGRATION DES BATRACIENS EN FÉVRIER-MARS 2002 !

Appel aux volontaires pour aider à passer la route ! Ce serait dommage, après avoir sauvé plus de 11.000 batraciens au printemps, de les abandonner à leur sort après leur hibernation.

Tous les bénévoles qui ont travaillé en 2001 seront contactés personnellement à partir du 15 janvier afin de voir quelles sont leurs disponibilités. Nous espérons trouver auprès d'eux ce même enthousiasme qui a permis la réussite de l'opération précédente. Qu'ils soient tous remerciés encore! Sauvetage rime avec courage et il en faut parfois pour sortir par tous les temps. Que ceci n'effraie pas ceux d'entre vous qui, pour la première fois, voudraient se porter volontaires pour notre campagne 2002.

Profitant des travaux



d'égouttage de la rue du Chêne au Corbeau, un dossier a été rentré à la Commune pour la pose de crapauds sous la rue. Une demande de subvention a été adressée à la Région wallonne (voir notre article en page 11). A l'heure actuelle il n'y a pas encore de réponse, mais si le projet est accepté, cela permettra aux batraciens de passer

tout seuls, en toute sécurité, des bois vers les étangs noirs. Un fameux progrès dans la sauvegarde de notre environnement ! Nos efforts pourront alors se concentrer sur la route de la Marache et autres lieux de passage

Micheline NYSTEN
Responsable de la cellule
«Batraciens»

Tél. 02/354.24.12

MIEL

Nous avons inauguré dans notre précédent numéro Du côté MIEL, nous aimerions relater des actions encouragés tandis que de l'autre, du côté VINAIGLons des dangers que court notre environnement. Notre désir le plus cher est que la colonne «MIEL»

MIEL

EGOUTTAGE

Durant de nombreuses années, Lasne a été lanterne rouge en ce qui concerne les travaux d'égouttage. La tendance est en train de s'inverser puisque un crédit de 120 millions de la Région wallonne vient d'être attribué dans le cadre du plan triennal de la Commune (alors que le plan triennal précédent n'avait bénéficié que d'un subside de moins de 15 millions). C'est ainsi qu'une vingtaine de chantiers seront ouverts au cours de ces 3 années. Période pénible pour les riverains, mais travaux indispensables.

BULLES A VERRE

Les bulles à verre sont vidées à Lasne le mercredi. Si vous constatez du retard, prévenez l'IBW en téléphonant au 067/89 45 87.

SACS BLEUS

Il arrive encore que des sacs bleus contiennent des récipients non autorisés mais il y a grand progrès puisqu'ils ne représentent plus que 14,5 % du total.

BALISAGE

Après le balisage des chemins et sentiers de notre livre «12 promenades à Lasne», nos délégués et les ouvriers du service des travaux de la Commune se sont attelés au balisage des chemins et sentiers non repris dans ces 12 promenades. C'est ainsi qu'ils ont placé à ce jour une bonne partie des 85 poteaux, 52 balises et 102 panneaux sur ces chemins et sentiers «hors promenades».

La surveillance de ce travail devra être permanente afin que panneaux, poteaux et balises abîmés ou détruits par accident ou victimes du vandalisme, soient réparés ou remplacés.

PANNEAUX SOLAIRES

Savez-vous que l'installation de panneaux solaires est maintenant, sous certaines conditions, dispensée du permis d'urbanisme ?

La superficie des panneaux d'un seul tenant ne doit pas dépasser 10 m², ils doivent être de forme rectangulaire et l'ensemble de la structure ne doit pas dépasser 30 cm d'épaisseur. (Lettre de l'Eco-consommation)

REMPLIR SA GOURDE

À l'initiative des échevinats de l'environnement et de l'enseignement, Lasne préconise la distribution dans les écoles de gourdes décorées de la mascotte RICK (coût modique de 20 F). Ces gourdes seront remplies par les parents, ce qui évitera une masse de déchets et fera rapidement une économie substantielle. Le Ministre de l'environnement a retenu la demande du service environnement de notre commune qui devient avec celle d'Oupeye «commune pilote» pour cette sympathique initiative.



VINAIGRE

Voici une chronique intitulée "MIEL et VINAIGRE".
Positive, des faits, qui méritent d'être rapportés,
elle nous traitera de choses négatives, signifi-
catives.
Elle sera mieux garnie que celle intitulée «VINAIGRE».

VINAIGRE

PARKING

Faut-il encore le répéter : garer sa voiture sur le trottoir (alors qu'il existe souvent une aire de parking à quelques dizaines de mètres), peut être la cause d'accidents graves.

Les piétons sont particulièrement exposés, puisqu'ils doivent descendre du trottoir et circuler sans protection.

Un exemple particulièrement significatif parmi de nombreux autres: derrière le restaurant de la Belle Alliance, surtout les soirs de week-ends, de nombreuses voitures, souvent des dizaines, sont agglomérées le long du chemin de la Belle Alliance, alors qu'il y a à quelques mètres un immense parking VIDE (aménagé, si nos souvenirs sont bons, sans les autorisations nécessaires dans ce site du champ de bataille).

FONDS DE COULEURS

Trop de fonds de pots de couleurs finissent encore leur vie dans les sacs poubelles quand ils ne sont pas versés dans les avaloirs d'où ils polluent dangereusement les nappes phréatiques.

Il est indispensable de porter ces déchets aux parcs à conteneurs...en espérant que le secteur organisera prochainement la reprise des déchets d'emballage et leur recyclage, sans parler de la possibilité, comme au Québec, de la récupération des fonds de couleurs et leur réinsertion, après tri, dans le circuit commercial.

TONDEUSES, TRONÇONNEUSES ET AUTRES...

Une tondeuse à gazon à moteur deux temps pollue douze fois plus qu'une voiture roulant à 150 km/h. C'est ce qu'il ressort d'un rapport examiné au Parlement européen de Strasbourg. Selon une étude sur les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne non routiers, c'est-à-dire des tronçonneuses, tondeuses, marteaux piqueurs, appareils de traitement de déchets, etc- 40 pc de l'oxyde de carbone polluant certaines journées chaudes de ce dernier mois de juin provenaient de ce type de machines.
(La Libre Belgique)

SACS PLASTIQUES

Le moyen le plus sûr pour éviter leur profusion est de les refuser.

Ils ne sont pas acceptés aux parcs à conteneurs, ni admis dans les sacs bleus. Ils vont donc à la décharge ou à l'incinérateur quand le vent ne les emportent pas le long des routes ou pire, dans les rivières où quantité de déchets, de branches s'y accrochent, formant des embâcles.

Utilisons les sacs à provision en tissu, demandons à la caisse du supermarché un carton. Il nous servira plus tard à y entasser papiers et cartons collectés chaque mois à domicile.

LA MOBILITÉ : TOUT LE MONDE EN PARLE

Quelles que soient nos occupations journalières, nous sommes tous concernés par la mobilité. Nous en parlons tous très souvent. La preuve : certains d'entre nous essayent de trouver des parades pour éviter les nombreux bouchons...d'autres pratiquent le télétravail et décalent ainsi leurs déplacements.

Les médias abordent journalièrement différentes facettes de la «mobilité». Je ne citerai que les émissions de radioguidage. On ne compte plus les journées d'études, colloques et autres conférences traitant de la mobilité.

La mobilité fait l'objet de nombreux sites Internet. En voici quelques-uns:

- <http://iewonline.be> (Inter-environnement Wallonie).
- <http://www.transport-strasbourg.org/fr/html/sommaire.htm>
- http://www.statbel.fgov.be/figures/d37_fr.htm
- <http://www.pduif.org/accueil/index.htm>

Nos déplacements au sein de la commune sont aussi conditionnés par la mobilité. Un exemple : les trottoirs du centre de Lasne sont à certains endroits beaucoup trop étroits pour permettre le croisement aisé de deux piétons. Cette situation ne semble pas préoccupante à première vue sauf si l'on songe qu'il ne circule pas moins de 930 voitures en direction d'Ohain aux heures de pointe et que certains automobilistes peu scrupuleux roulent à des vitesses largement supérieures aux 50 km autorisés.

Nous reviendrons dans les mois à venir et en détails sur le problème des trottoirs.

Notre cellule de travail s'est encore élargie.

Elle compte actuellement près de 10 membres.

L'un d'entre eux suit les cours de «mobilité» organisés par le Ministère de l'Équipement et des Transports de la Région wallonne. Ces cours, essentiellement destinés aux spécialistes en mobilité (Ministères fédéraux et régionaux, Communes), ont lieu trois jours par mois et sont programmés jusqu'en avril 2002.

Un des nôtres participera également aux 7 séances de l'Académie d'Urbanisme du Centre Culturel du Brabant Wallon consacrées aux espaces publics.

Ceci dit, nous vous invitons tous, chers lecteurs, à nous rejoindre et à renforcer notre équipe. Au début de ce troisième millénaire, la cellule «mobilité» a besoin de vous et vous avez besoin d'elle.

N'hésitez pas à nous contacter, à nous apporter vos suggestions par courrier, par e-mail.

Jacques PROVOST
Jacques provost@skynet.be - Tél. et Fax : 02/633 24 31

Secrétariat:

Hallet@linkline.be - rue du Champ Binette,4 - 1380 LASNE

*Que l'année 2002
vous apporte la réalisation de
(presque) tous vos vœux*

*et vous rappelle qu'il est grand temps
de devenir membre de Lasne Nature,
ou de renouveler votre cotisation annuelle*



Lasne Nature JUNIOR

Les aventures de Nic et Nat

La saison froide arrive et nos amis les oiseaux s'adaptent.

Vers la mi-août, les Cigognes ont migré les premières. Chose assez exceptionnelle quelques-unes d'entre-elles ont fait une halte près du centre sportif de Maransart et l'on a pu observer un couple perché sur un des poteaux électriques de la rue de l'Abbaye, en face de la Réserve du Ru Milhoux.

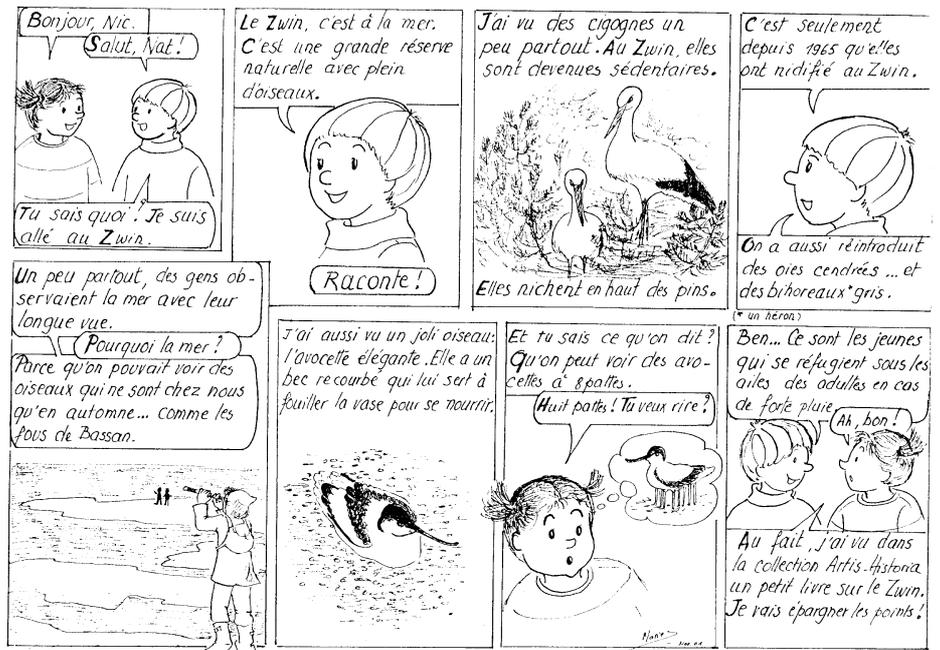
Au début de septembre, les Pinsons nous ont quittés et à la fin septembre, Hirondelles, Pouillots et bien d'autres ont migré eux aussi. Comment se déplacent-ils ?

Les Pouillots en petits groupes, les Chardonnerets, Linottes et Tourterelles en groupe plus importants, tandis que Mouettes, Pigeons et Etourneaux s'envolent en bandes de plusieurs centaines.

Certains s'orientent par rapport au soleil :

Loriots, Hirondelles, Alouettes, Bergeronnettes, Cigognes.

D'autres se repèrent d'après les étoiles ou par les nuits de pleine lune : Grives, Fauvettes, Pies-grièches, Canards, Oies.



FICHE N° 31 : LA CIGOGNE BLANCHE

Ciconia Ciconia, famille des ciconiidae.

Longueur : 110 cm, envergure : 165 cm.

Normalement, elle migre (vers l'Afrique et le Portugal).

Niche en petites colonies sur les arbres et les toits des maisons. Vole le cou tendu. Elle est silencieuse, à part ses claquements de bec. Corps blanc, le bout des ailes rémiges est noir. Le bec est rouge-orange.

Au Zwin, elle a été réintroduite en 1957 sans grand succès. À partir de 1964, on voit plusieurs nouvelles nidifications et cette même année le Maroc et le Portugal nous ont offert des jeunes.

De petites ouvertures en «fenêtres» sont faites dans les grandes remiges de l'une des ailes, ce qui les oblige à rester au Zwin et alentours. Elles sont nourries dans la réserve.



Photo Damien Hubaut

FICHE N° 32 : L'AVOCETTE

Recurvirostra avosetta

Famille des Recurvirostridae

Longueur : 43 cm.

Migratrice partielle.

Limicole élancée et élégante au plumage noir et blanc.

Elle a de longues pattes.

Le bec est incurvé, long et mince et lui sert d'instrument de pêche.

Cris flûtés, perçants.

Aime nager.



Dessin de John Gould

PILE DANS LE MILLE POUR LES PILES

La campagne pour la récolte des piles usagées connaît un assez beau succès puisqu'il semble que 75 % des Belges déposent leurs piles usagées dans les centres de collectes.

Mais cela veut aussi dire que 25% ne s'en soucient pas, ce qui représente des millions de piles de toutes sortes qui se retrouvent dans la nature.

Les piles sont présentes partout : dans quantité d'outils, de jouets, dans les montres, les radios, les appareils de photo et les caméras, les appareils auditifs, les cartes de voeux musicales, de nombreux gadgets «à jeter», etc.

Que faire ?

Avant toute chose, évitons d'acheter

les appareils qui fonctionnent sur piles et si c'est vraiment indispensable, achetons des piles rechargeables qui peuvent resservir un grand nombre de fois (parmi ces piles choisissons les plus efficaces, les nickel métal hydrure, Ni-Mh. Choisissons aussi le bon chargeur qui évite l'auto-décharge (fonction «goutte à goutte» et les surchauffes (fonction «autos-top»).

Chaque fois que le choix existe, acquérons des appareils fonctionnant à l'énergie solaire ou branchons nos appareils sur le secteur.

Si l'on sait qu'une seule pile bouton peut polluer 1 m³ de terre durant 50

ans, il est grand temps de mettre un frein à cette consommation effrénée de piles.

Lorsque nous nous apprêtons à mettre un appareil, un jouet, hors service, enlevons-en les piles et déposons celles-ci dans ces boîtes que l'on trouve un peu partout. Faisons en sorte que plus une seule pile ne prenne le chemin des poubelles.

Et tout cela, sans parler des économies qu'il est possible de réaliser, car le poste «piles» pèse parfois lourd dans le budget de certains ménages.

La Région wallonne a publié, en 2000, un rapport intitulé «L'état de l'Environnement Wallon».

Ce rapport est une source impressionnante de mesures de paramètres effectuées dans divers domaines tels que l'air, l'eau, la nature et les forêts, l'agriculture, les déchets et d'autres encore.

Nous vous proposons de résumer, ci-dessous, au travers de ce rapport, comment se situe l'agriculture wallonne, en ce début de XXI^{ème} siècle.

L'agriculture wallonne occupait, en 1999, 756.559 ha, soit 45% de la superficie de la Wallonie, et à ce titre, elle reste une composante importante de la problématique environnementale.

Notre commune fait partie de la Région sablo-limoneuse, qui couvre 47.896 ha et dénombre 1.308 exploitations. La part de surface agricole utile (SAU) est ici de 51%.

Le nombre d'exploitations agricoles wallonnes ne cesse de diminuer (37.800 en 1980, pour 21.500 en 1999), soit une perte moyenne de 850 exploitations chaque année. Ce phénomène atteint surtout les exploitations de moins de 30 ha, qui ne trouvent pas de candidats repreneurs. Ce sont les exploitations voisines qui reprennent les terres disponibles, et la superficie moyenne des exploitations augmente (20,7 ha en 1980, pour 35

L'AGRICULTURE WALLONNE ET L'ENVIRONNEMENT EN CHIFFRES

ha en 1999). Dans ce contexte, l'agriculture wallonne pourrait perdre son caractère familial qui le caractérisait jusqu'à ce jour.

La moitié de la SAU de wallonie est occupée par des prés et prairies. Cette tendance n'est pas vraie dans notre région où la part de cultures est prépondérante. L'occupation du sol dans notre région se répartit comme suit, pour 1999 : 27% de prairies, 25% de céréales, 15% de betteraves, 10% de pommes de terre, 6% de maïs, 17% d'autres cultures.

En 1999, le pourcentage de terres wallonnes mises en jachère variait de 1,6 à 3% (3,03% chez nous). La mise en jachère de terres agricoles, résulte d'une décision de la PAC (Politique Agricole Commune) pour éviter la production de surplus alimentaires, et/ou à exporter !

Les mesures agri-environnementales ont de plus en plus de succès auprès des agriculteurs, mais leur impact reste

limité, du fait des faibles superficies concernées. La mesure la plus appliquée est la couverture du sol pendant l'interculture (45,2% moyenne wallonne et 64,5% chez nous).

Le développement de l'agriculture biologique est net, mais les surfaces consacrées et le nombre d'exploitations reste faible : 250 exploitations et 16.000 ha (dont 14.000 ha de prairies) en 1999 pour la Wallonie. Peu d'exploitations sont recensées dans notre région.

Les cheptels bovin (+/- 1.500.000 bêtes) et porcin (+/- 330.000 bêtes) restent stables depuis 10 ans, mais le cheptel moyen par exploitation augmente : on est passé de 55

bovins en 1985 à 92 bovins en 1999; pour les porcs, le nombre passe de 51 à 230 bêtes pour la même période. L'élevage de poulets a connu un développement important, où le nombre de têtes est passé de 500.000 en 1985 à 2.350.000 en 1999.

Les effluents d'élevage peu-

vent être une source de pollution importante, si la quantité produite dépasse les besoins des cultures sur lesquelles ils sont épandus. L'apport moyen en azote, pour la Wallonie, est de 117 kg/ha/an, ce qui correspond à un rapport quantité produite/quantité «épan-dable» de 79%. Il n'y a donc pas, en moyenne, pour la Wallonie, de surplus d'effluents. Ceci n'est pas vrai en Flandre et en Hollande où le rapport atteint 213%. Le rapport est calculé par commune, et pour notre région (sables Bruxellien) il est voisin de 85%.

Enfin, les quantités d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires utilisés en Belgique sont nettement supérieures à celles dans les autres pays européens (plus du double de la moyenne européenne). Les chiffres globaux ne sont pas connus pour la Wallonie, mais en ce qui concerne les produits phytosanitaires, les quantités de produits actifs ont diminué, entre 1991 et 1998, de 30% dans les cultures des céréales, de 16 % pour les maïs et betteraves.

Le mérite de ce rapport est de rendre publiques les mesures effectuées, de les analyser pour prendre les décisions politiques nécessaires pour l'amélioration de notre environnement, et de vérifier les effets de ces décisions par de nouvelles mesures.

Willy CALLEEUW



À propos des antennes GSM

Dans notre précédent numéro, nous avons publié sous ce titre un article de notre vice-président Jacques Colard.

Un de nos lecteurs nous a téléphoné quelques remarques désobligeantes à ce sujet. En effet, il nous reproche d'avoir parlé dans cet article de CHAMP MAGNÉTIQUE alors que c'est de CHAMP ÉLECTRIQUE qu'il s'agit.

Cette erreur malencontreuse et regrettable est imputable à

notre rédaction qui a retranscrit le texte original sur ordinateur. Vérification faite, le texte original de Jacques Colard indiquait clairement qu'il s'agissait de champ électrique.

Nous présentons à notre ami Jacques et à nos lecteurs, nos excuses.

Cela nous incitera à faire relire avec une attention particulière et par des spécialistes, tout texte à caractère scientifique.

Il y a toujours les «pro» et les «anti» GSM.

Les uns comme les autres ne savent-ils donc pas que c'est l'abus qui nuit, et non l'usage ? Que le GSM, comme tout, peut être la pire et la meilleure des choses ? Chacun trouvera par exemple, gênant d'entendre dans le train un abonné dévoilant sa vie intime pour tout le compartiment, ne permettant de la sorte aucune lecture ou troublant simplement la quiétude, mais se réjouira d'autre part de l'aide que l'objet peut apporter en cas de danger !

M.M.L

« Une femme de 35 ans a accouché de son troisième enfant dans la voiture qui la conduisait à la maternité grâce au téléphone portable par lequel le SAMU dispensait des conseils au père. Celui-ci, s'improvisant sage-femme grâce aux conseils téléphonés, a noué... le cordon ombilical avec le lacet de sa chaussure. La naissance a eu lieu sur une route nationale près de Colmar
« La L.B du 22.06. »

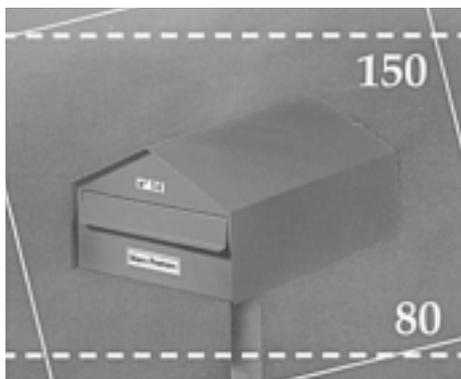


Nos boîtes aux lettres

Nos distributeurs bénévoles du bulletin de «Lasne Nature» rencontrent certaines difficultés chaque trimestre. Là, la boîte aux lettres est introuvable, là, elle se trouve loin de la voie publique et oblige le distributeur à parcourir parfois des centaines de mètres supplémentaires au cours de sa tournée, là, l'ouverture de la boîte est minuscule ou vieille, rouillée et blessante, tandis qu'ailleurs, elle déborde soit parce qu'elle n'a pas été relevée (attention, les voleurs interprètent cela comme une absence du propriétaire), ou parce qu'elle est trop petite pour une maison qui reçoit un important courrier. Il y a aussi ces boîtes aux lettres installées sous la garde, un peu trop rapprochée, d'un chien peu accueillant, etc. etc.

Ce sont-là des difficultés rencontrées par nos distributeurs chaque trimestre. Que dire de notre facteur qui les subit chaque jour !

C'est pourquoi il convient de répéter quelques règles de base :



1. La boîte aux lettres doit être placée à front de rue ou intégrée dans un muret de clôture. Une seule dérogation existe pour les personnes handicapées reconvenues et isolées dont l'habitation est située à plus de 50 m de la voie publique.
2. Dans la mesure du possible, indiquer sur la boîte votre nom et le numéro de votre habitation. C'est surtout utile lorsqu'un facteur remplace votre facteur habituel.
3. Votre boîte aux lettres doit être située entre 80 cm et 1m 50 du sol et avoir une profondeur ou une hauteur minimum de 35 cm.
4. L'ouverture de votre boîte doit être au minimum de 22 cm x 3 cm, mais si vous recevez régulièrement un courrier volumineux (journaux, revues, catalogues, petits colis), prévoyez une ouverture plus grande.

Merci pour nos distributeurs qui passent chez vous 4 fois par an, mais surtout pour votre facteur qui fait de 250 à 300 fois par an sa tournée.

CETTE EAU DE SOURCE EST-ELLE POTABLE ?

Il existe plusieurs possibilités de vous en assurer :

1. Vous adresser à la Région wallonne.
Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
Division de l'Eau / Monsieur Delloye, avenue Prince de Liège, 15 5100 JAMBES Tél: 081/33 63 26 ou 081/33 63 46 appel général : 081/ 33 50 50.

Il suffit de contacter le service central pour obtenir le formulaire de demande et de le renvoyer.

Vous serez contacté pour un rendez-vous. Un prélèvement sera fait chez vous, sur place. Si la source ou le puits ne se trouve pas à votre adresse, n'oubliez pas de le signaler à la personne qui vous contactera. Il est utile d'envoyer une copie d'un plan.

Le prix était en 2001 de 2000 BEF par analyse.

2. Vous pouvez aussi vous adresser à un laboratoire de votre région. Une liste des laboratoires est disponible sur le site internet de la DGRNE (<http://mrw.wallonie.be/dgrne/eau/1aboeau.idc>) ou au réseau Éco-consommation Tél.: 071/300 301, FAX : 071/509 678. Contactez les laboratoires de votre région (mais sachez-le, ils ne font pas tous des analyses pour les particuliers)...et informez vous des prix. (*Lettre de l'Éco-Consommation*).

IL Y A EAU ET EAU

Combien de fois n'entendons-nous pas dire «Je ne peux pas avaler l'eau de distribution et j'achète de l'eau en bouteilles, je sais que ça coûte beaucoup plus cher, mais ça en vaut la peine»

À Aiseau-Presles, lors de la dernière journée de l'eau, avait été organisé un petit test ludique. Il s'agissait pour les participants de retrouver le verre d'eau du robinet, parmi d'autres, contenant de l'eau en bouteilles. La plupart des participants n'ont pu identifier l'eau du robinet...Preuve, s'il en était que notre jugement est souvent influencé par la vue d'une marque, d'un emballage, d'une bouteille et qu'une dégustation «à l'aveugle» nous révèle souvent nos limites (*d'après la lettre de l'Éco-consommation*).



Helicoptères à Lasne

Pendant plus d'une année, j'ai constaté que des hélicoptères, surtout à caractère privé ou commercial (mais de temps à autre apparemment aussi militaire) survolent nos quartiers résidentiels à une altitude relativement basse, plusieurs fois par jour, les week-ends compris. Je trouve que le bruit de ces survols est une nuisance considérable. Les survols comportent aussi un risque pour la population en cas d'accident.

Un représentant de la Police de Lasne m'a informé que la législation belge dans ce domaine n'est pas tellement stricte. En plus, il est difficile d'identifier le numéro d'un hélicoptère, écrit en petites lettres.

Si d'autres membres de Lasne Nature partagent mes observations, est-ce que ce ne serait pas une tâche pour l'association de faire quelque chose ?

Par exemple, lancer une enquête, demander une identification des personnes/organisations responsables de cette nuisance et un contrôle pour voir s'ils sont en règle, mettre une pression sur les autorités afin d'améliorer la législation et/ou de vérifier son application.

J.J. (Lasne)

Faut-il rappeler que nous ne sommes pas des auxiliaires de la police et que nous n'avons pas à identifier des personnes qui se rendraient coupables d'actes répréhensibles.

Par contre, nous pouvons nous renseigner sur la législation en la matière et demander éventuellement que toutes les mesures soient prises pour leur respect strict, dans l'intérêt général. Il est spécifié dans nos statuts, que parmi les sujets auxquels nous devons porter une attention particulière, il est clairement indiqué : «les pollutions et nuisances de toute nature EN CE COMPRIS SONORES»



KYOTO, LA HAYE, MARRAKECH, SUITE...

A la conférence de Marrakech dont les travaux viennent de s'achever, les négociateurs disent avoir préservé l'essentiel, mais les associations de défense de l'environnement sont beaucoup plus réservées quant aux résultats de ces dernières négociations.

Ce qui est acquis, c'est que 39 pays riches s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % d'ici 2008-2012, par rapport à ce qu'ils émettaient en 1990, et ceci avec l'acceptation d'un système de sanctions.

Mais, 11 années se sont écoulées depuis 1990 (Kyoto), et les émissions de CO² n'ont fait qu'augmenter, ce qui rend les 5,2 % annoncés nettement insuffisants pour enrayer l'effet de serre, sans compter que l'efficacité des puits de carbone (forêts, terres agricoles, prairies) pris en compte, reste un sujet de discorde scientifique.

L'autre bémol est le fait que **le plus grand pollueur de la planète, les Etats-Unis**, a refusé de signer l'accord !

Pourquoi des crapauds ?

Si nos actions en faveur du sauvetage des batraciens sont approuvées par de nombreuses personnes, il en est certaines qui ne comprennent pas notre position et pensent que c'est là sensiblerie ridicule.

Pousser à l'installation de crapauds sous certaines routes, permettant de sauver les batraciens de l'écrasement sous les roues des voitures leur semble très secondaire et un gaspillage d'argent.

Or, le problème n'est pas là.

Si nous voulons vivre, nous et nos petits-enfants dans un monde plus sain, nous devons participer à sa sauvegarde.

Imaginons un instant la disparition des batraciens (et c'est vrai pour les chauves-souris, et d'autres espèces animales ou végétales).

Nous assisterions à la prolifération des insectes dont ils sont les prédateurs... avec comme seule solution un recours de plus en plus intensif aux pesticides et insecticides, qui davantage qu'aujourd'hui empoisonneraient toute la chaîne alimentaire, et, notre bien le plus précieux : l'eau.

Toutes nos actions, nos négligences, nos désintérets ont une influence plus ou moins directe sur notre environnement.

Sachons déceler les vraies priorités. Tout se tient.

Aux centres de revalidation des animaux sauvages

Les centres de revalidation des animaux sauvages ont accueilli en 2000 près de 15.000 pensionnaires dont 87% d'oiseaux, le reste étant constitué de mammifères, reptiles et amphibiens.

Vous pouvez obtenir le bilan détaillé de l'an 2000 en versant la somme de 150 BEF sur le compte 000 0296530 01 de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ((LRBPO))rue de Veeweyde, 43/45,1070, Bruxelles en inscrivant en communication «Bilan annuel 2000» .

Il est bien évident que la grosse hécatombe des oiseaux est provoquée par les chats. Le nombre de chats belges est d'environ 3 millions. Si on exclut ceux qui vivent en appartement sans jamais sortir et que chaque chat jouissant de sa liberté tue, en moyenne, ne serait-ce qu'un seul oiseau par an, nous atteignons des chiffres impressionnants. Appel est lancé aux propriétaires de chats : surtout au printemps, équipez le collier de votre chat d'une clochette qui préviendra les oiseaux du danger qui les guette.

Chez nos voisins de Rixensart

LE RAVeL s'en va du croisement des avenues de Mérode et Kennedy jusqu'au «Quai du Tram», puis, jusqu'à la chaussée de Lasne, près de Renipont. Quel plaisir de s'y promener en toute quiétude ! Jeunes parents poussant poussette, enfants en tricycle ou trottinette, personnes au rythme lent s'y cotoient gentiment en admirant au passage un splendide verger très bien entretenu.

Dans d'autres RAVeL, on se plaint de cyclistes s'entraînant à la course. Rien de pareil ici à ce jour.

M.M.L.

Ramassages

Déchets ménagers (sacs poubelles).

Jours fériés:

Si vos poubelles doivent être enlevées le mardi 25 décembre 2001, le jour d'enlèvement est reporté au mercredi 26.

Si vos poubelles doivent être enlevées le mardi 1er janvier, le jour d'enlèvement est reporté au jeudi 3.

LES COLLECTES SÉLECTIVES

JOURS D'ENLÈVEMENT

(dépôt la veille au soir) :

DÉCEMBRE 2001

Mardi 11 : sacs bleus.

(pas de ramassage des papiers et cartons ce mois)

JANVIER 2002

Mardi 2 : sacs bleus+ papiers et cartons.

Mardi 15 : sacs bleus.

Mardi 29 : sacs bleus + papiers et cartons.

FÉVRIER 2002

Mardi 12 : sacs bleus.

Mardi 26 : sacs bleus + papiers et cartons

MARS 2002

Mardi 12 : sacs bleus.

Mardi 26 mars : sacs bleus + papiers et cartons.

Si vous avez déposé sacs bleus, papiers et cartons à temps (c'est à dire le lundi soir) et que le ramassage n'a pas eu lieu le mardi, signalez-le dès le mercredi matin au n° 02/634 05 83.

ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Les prochains jours de collecte sont Mardi 4 décembre et mardi 12 février pour les maisons dont les sacs de déchets ménagers sont ramassés le lundi ou le mardi.

Vendredi 7 décembre et le vendredi 15 février pour les maisons dont les sacs de déchets ménagers sont ramassés le jeudi ou le vendredi.

N'oubliez pas de munir tous les encombrants d'une vignette.

Des encombrants en bon état peuvent encore être utiles à certains. Prenez contact avec une asbl telle que

« Les petits riens »

(Tél.: 010/22 78 75).

Elle viendra les enlever gratuitement.



AGENDA

DÉCEMBRE 2001

Dim. 9 **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.

Comme chaque année à la même époque, il n'y aura pas de réunions de Lasne nature le dernier jeudi de décembre

JANVIER 2002

Sam. 19 **VISITES**

- GRANGE DE LA FERME DE LA RAMÉE À JAUCHELETTE** (près de 1.000 m² au sol, 22 m de hauteur au faite et une charpente exceptionnelle. RDV à 14h30 à la ferme.
- GROTTES DE FOLX-LES CAVES** (1h00 dans le labyrinthe de l'ancienne champignonnière) (entrée : 3 Euros 72)
Inscription obligatoire.
Covoiturage souhaité. Tél 02/ 652 54 98.

Dim. 20 **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.

Jeudi 31 Centre sportif et culturel de Maransart, 11 rue de Colinet. **RÉUNION DE LASNE NATURE :** 19h30: groupe sentiers, 20h00 réunion générale.

FÉVRIER 2002

Sam. 2
Dim. 3 **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART, 11 rue de Colinet de 11 à 17h00**

GRANDE EXPOSITION
de dessins, peintures et réalisations des élèves des écoles de Lasne

sur le thème :

FERMES ET CHAMPS DE NOS VILLAGES

Dim. 17 **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.

Sam. 23 **Promenade vers la Mazerine et l'Argentine.**
Départ à 14h00 du Messenger de Bruxelles.

Jeudi 27 Centre sportif et culturel de Maransart, 11 rue de Colinet. **RÉUNION DE LASNE NATURE:** 19h30: groupe sentiers, 20h00 réunion générale.

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros:

Présidence : Willy CALLEEUW : 02/ 633 24 66.
Secrétariat et rédaction : Didier GELUCK : 02/633 27 64.
Trésorerie : Joël DULLIER : 02/ 654 09 02.
Cellule Sentiers : Jacques COLARD (Vice-Président) : 02/ 353 02 44.
Jean Marie DEBATTY : 02/ 633 20 10.
Cellule Urbanisme et Aménagement du Territoire Thierry ROLIN (administrateur) : 02/ 633 28 78.

Bernard TEURLINGS (administrateur) : 02/ 633 21 11.
Réserve du Ru Milhox : Erik SEVERIN : 02/ 653 55 79 après 20 h.
Conservateur de la Réserve : Eric de MÉVIUS : 02 / 633 30 29.
Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h.
François HUPET (administrateur) :

065 / 84 80 85.
Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12.
Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02/653 22 64.
Cellule Mobilité : Jacques PROVOST : 02/ 633 24 31.

Téléphone et Fax de l'asbl : 02/ 633 27 64.

MOTS CROISES

SOLUTION DU N° 47

| | | | | | | | | | | |
|----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | A | S | P | E | R | G | E | S | | A |
| 2 | C | O | U | P | | E | P | I | E | U |
| 3 | R | I | C | I | N | | O | A | | B |
| 4 | | F | E | N | O | U | I | L | | E |
| 5 | | | | A | I | N | | | | O |
| 6 | P | O | U | R | P | R | E | | | R |
| 7 | I | S | | D | U | | M | I | D | I |
| 8 | N | C | | S | O | N | E | | | U |
| 9 | U | A | V | | R | O | U | V | R | E |
| 10 | P | R | I | N | C | E | S | S | E | S |

Horizontalement

1. Phénomènes météorologiques (mot comp.). • 2. Dans et sur la Loire.- Consonnes. • 3. Substances produites par un mammifère et utilisées en parfumerie. - Amusant, drôle. • 4. Comme certains trains. - Fût passer au travers. • 5. Fleuve français.- Note. - Vidait les églises (de dr. à g.). • 6. Dont on a pris connaissance. - Echange. • 7. Etang d'élevage. • 8. Ville de Moldavie. - Mesure de temps. - Pronom. • 9. République démocratique. - Du Sud. • 10. Espace économique européen. - Effective.

Verticalement

1. Champignon. • 2. Bruit d'oiseau. • 3. Situation. - Socles. • 4. Peut dispenser de l'usage de la voiture, en France. - En passant par. • 5. Conservai des produits de l'agriculture. - Vieille ville. • 6. Jamais l'accompagne quelquefois. - Au diapason. - En mauvais état. • 7. Produit un son aigu. • 8. Peut être demi ou beau. - Baie phonétique. • 9. Qualifie un cercle de la sphère terrestre. • 10. Pore traversant le liège d'une écorce.